

ANNEXE 11 :

Compilation des textes réglementaires relatifs à la TICFE

- Article 266 *quinquies* C du code des douanes ;
- Décret n° 2010-1725 du 30 décembre 2010 pris pour l'application de l'article 266 *quinquies* C du code des douanes;
- Décret n° 2008-1001 du 24 septembre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes, du 2° du a du 4 de l'article 266 *quinquies* et des b et c du 1° du 4 de l'article 266 *quinquies* B du même code relatif aux produits énergétiques, mentionnés aux articles 265, 266 *quinquies* et 266 *quinquies* B du même code, qui font l'objet d'une utilisation placée en dehors du champ d'application des taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques ;
- Décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes ;
- Arrêté du 29 mars 2016 fixant la forme de l'attestation permettant de recevoir de l'électricité en exemption, en exonération, ou à taux réduit de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité prévue à l'article 266 *quinquies* C du code des douanes ;
- Arrêté du 6 février 2015 fixant les modalités de communication de la liste de leurs clients non domestiques, par les fournisseurs de gaz naturel, houilles, lignites, cokes et électricité à l'administration des douanes et droits indirects, en application des articles 266 *quinquies*, 266 *quinquies* B et 266 *quinquies* C du code des douanes ;
- Arrêté du 14 avril 2015 précisant les modalités de remboursement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité.